

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2105

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2105**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Emile Zola - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier concerne l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

Ce projet a été inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap du développement économique - Réaliser des grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains" et dans la programmation pluriannuelle des investissements de 2015-2020.

Par délibérations du Conseil n° 2009-1015 du 2 novembre 2009, n° 2010-1604 du 28 juin 2010, n° 2011-2384 du 12 septembre 2011 et n° 2013-3968 du 24 juin 2013, la Communauté urbaine de Lyon a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération n° 0P09O2055, pour un montant de 18 630 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, 181 400 € en recettes sur le budget principal, ainsi qu'une individualisation sur l'opération n° 1P09O2055 pour un montant de 257 140 € HT pour les travaux d'adduction en eau potable. Une réduction de l'autorisation de programme au budget supplémentaire 2015 de 2 628 000 € a ramené le montant de l'autorisation de programme à 16 002 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

Par décision n° B-2011-2502 du 4 juillet 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

Ce marché a été notifié sous le numéro n° 11542711 le 29 août 2011 au groupement ILEX / Cap Vert Ingénierie/ Ingérop / Speeg & Michel et associés, pour un montant de 2 557 006 € HT, soit 3 058 179,18 € TTC.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Émile Zola est réalisé par tranche opérationnelle. En conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles. La deuxième tranche conditionnelle (TC2) concernant la "conception du cours entre les rues Thiers et Hippolyte Kahn et des espaces publics contigus" a été affermie et est actuellement en cours d'exécution.

L'adoption de l'avenant est motivée par une erreur matérielle relevée dans le tableau de décomposition du forfait de rémunération, annexé à l'acte d'engagement-CCAP du marché. Dans le cadre de la tranche conditionnelle n° 2 (TC2), pour l'élément de mission "Assistance à la passation des contrats de travaux" (ACT), les honoraires reportées pour le co-traitant 4 Ingérop sont de 0 €. Or, le co-traitant réalise bien une partie de l'élément de mission avec 44 jours prévus comme le précise la grille de décomposition du temps passé, soit un montant de 25 816 € HT. Il y a donc lieu de corriger le tableau de décomposition du forfait de rémunération en conséquence.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 25 816 €HT, soit 30 979,20 €TTC porterait le montant total du marché à 2 582 822 €HT (taux de TVA multiples). Il s'ensuit une augmentation de 1,01 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11542711 conclu avec le groupement ILEX / Cap Vert Ingénierie/ Ingérop / Speeg & Michel et associés pour les prestations de maîtrise d'œuvre réalisées dans le cadre du réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne.

Cet avenant, d'un montant de 25 816 €HT, soit 30 979,20 €TTC porte le montant total du marché à 2 582 822 €HT (taux de TVA multiples).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2055.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.